



Recuperer l argent que j'ai investi dans les travaux

Par **Clo79**, le **19/10/2012** à **19:05**

Bonjour,

J ai rencontre une personne avec laquelle j'ai eu une relation. Nous avons vécu quelques mois ensemble. Suite a une rupture, j'ai repris un appartement. J ai fait construire une piscine, terrasse, tout a l égout,électricité pour un montant de 48000€. J aimerais savoir quels sont les possibilites pour recuperer cet argent investi. Est ce que je peut l obliger a vendre cette maison. Si non comment peut on s arranger a l amiable tout en redigeant un acte.

Par **alterego**, le **19/10/2012** à **19:52**

Bonjour,

Tout laisse à penser que vous n'avez pas été forcé et que c'est intentionnellement que vous avez réalisé ou fait réaliser ces travaux.

Compte tenu du montant annoncé, la relation a dû être un peu plus qu'éphémère, aussi afin de mieux appréhender votre question qu'en a-t-il été exactement ?

Cordialement

Par **amajuris**, le **19/10/2012** à **20:47**

bjr,

situation presque courante des couples qui ne disposent pas selon leur volonté des protections que la loi peut offrir.

vous avez fait ces travaux volontairement sans y être contraint.

à défaut d'accord amiable, la solution est d'assigner votre ex amie ou concubine devant le tribunal en prouvant vos affirmations (factures) mais elle pourra vous répondre que vous avez agi dans une intention libérale.

donc ce n'est pas gagné.

cdt

Par **Clo79**, le **19/10/2012** à **21:03**

Merci de vos réponses

En effet c etait une relation sérieuse cette histoire est devenue compliquée et je me suis vite engagée. Je l ai quittée a plusieurs reprises. Elle me dit qu elle veut bien me rembourser mais aujourd hui elle ne peut pas. Peut on faire un acte devant le notaire pour qu a la vente de la maison ou autre elle puisse me rembourser?